

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01736 Numéro SIREN : 852 063 965 Nom ou dénomination : 7 GATES PRODUCTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 3322

SASU « 7 GATES PRODUCTION »

Pour Enseigne : Bab Al Sharq

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 4.000 euros

Divisé en 400 actions de 10 euros

Siège social :

66 Avenue Valéry Giscard d'Estaing
Le Centaure

06200 NICE

R.C.S NICE 852 063 965

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR L'EXERCICE ECHU LE 30 SEPTEMBRE 2023
EN DATE DU 4 MARS 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre,
Et le Quatre Mars à Dix Heures,

Monsieur **SAADOUN El Mehdi**, Président non actionnaire de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle « **7 GATES PRODUCTION** », au capital de 4.000 euros, divisé en 400 Actions de 10 euros chacune, dont le Siège Social est à **NICE** (06200) 66, Avenue Valéry Giscard d'Estaing – Le Centaure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro **NICE 852 063 965** a réuni au Siège Social sur la convocation qui lui a été faite verbalement en dérogation des Statuts, l'actionnaire unique présent à la réunion, savoir :

SAS « WALI HOLDING »

Propriétaire de « Quatre Cents Actions »

Numérotées de « 001 à 400 »

Ci.....400 actions

Total des Actions représentées « Quatre Cents »..... 400 actions

Donnant droit à un nombre égal de voix.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur **SAADOUN El Mehdi** qui constate en conséquence que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des actions composant le capital social.

FMS

FMS

Puis il rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- ⇒ Lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social clos le **30 SEPTEMBRE 2023**, suivie de l'examen et l'approbation des comptes, du bilan dudit exercice et du rapport de gestion ;
- ⇒ Quitus au Président ;
- ⇒ Affectation des résultats ;
- ⇒ Lecture des conventions visées à l'article 227-10 et suivants du Code de commerce et s'il y a lieu, leur approbation ;
- ⇒ Ratification de l'absence de rémunération allouée au Président sur cet exercice ;
- ⇒ Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ⇒ Le rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2023**.
- ⇒ Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article 227-10 et suivants du Code de commerce.
- ⇒ L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice écoulé.
- ⇒ Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis il rappelle que les rapports du Président, le compte de résultat, l'annexe, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés à l'actionnaire plus de quinze jours avant l'Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à sa disposition au Siège Social.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité des convocations.

Le Président donne ensuite lecture des rapports.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion. Celle-ci a pour objet les conditions d'exploitation de la Société durant l'exercice clos et le résultat enregistré.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2023**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'ils concernent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EMS

EMS

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, statuant sur le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **3.031 euros**, décide de doter :

- Le compte « **Autres Réserves** » de + **3.031 euros**

Le compte « **Autres Réserves** » sera désormais créditeur de **49.659 euros**.

Conformément aux dispositions de l'art 243 bis du CGI, l'Assemblée prend acte que les sommes distribuées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes versés
2020	-
2021	-
2022	38.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article 227-10 et suivants du Code de commerce.

Cette convention pour l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023, est :

- ⇒ La convention de gestion de trésorerie avec la SAS « **WALI HOLDING** », actionnaire, signée en date du 16/11/2021, renouvelée par avenant n°1 à la clôture de l'exercice, dont la somme de **CINQUANTE HUIT MILLE EUROS (58.000 €)** a été portée en compte courant.

Cette convention est appelée à être approuvée au titre de cet exercice et renouvelée pour celui en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ems

Ems

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate et ratifie l'absence de rémunération allouée au cours de l'exercice à **Monsieur SAADOUN El Mehdi**, Président non actionnaire, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

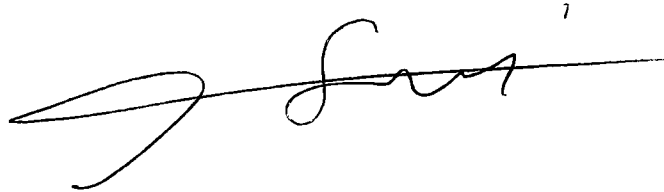
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à Onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par le Président non actionnaire et l'actionnaire unique.

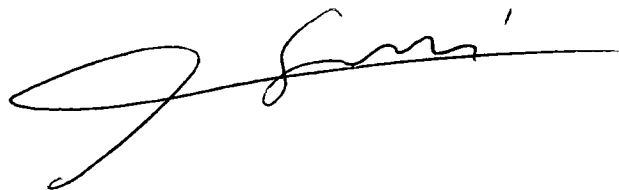
La SAS « WALI HOLDING »

(Signature)

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Monsieur SAADOUN El Mehdi

(Signature)

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

SASU « 7 GATES PRODUCTION »

Pour Enseigne : Bab Al Sharq

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 4.000 euros

Divisé en 400 actions de 10 euros

Siège social :

66 Avenue Valéry Giscard d'Estaing

Le Centaure

06200 NICE

R.C.S NICE 852 063 965

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Le résultat bénéficiaire de l'exercice est de **3.031 euros** après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, à répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Afin de pouvoir comparer les chiffres de l'exercice et de ceux précédents une synthèse est récapitulée ci-dessous poste par poste des éléments caractéristiques (I).

Enfin, lecture d'un compte rendu de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos, des résultats de cette activité, des événements majeurs et des perspectives d'avenir (II).

I- EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

L'ACTIF

Le total général du bilan est passé de 194.088 euros pour l'exercice N-2 à 242.140 euros pour l'exercice N-1 pour s'établir à 194.234 euros pour ce dernier exercice.

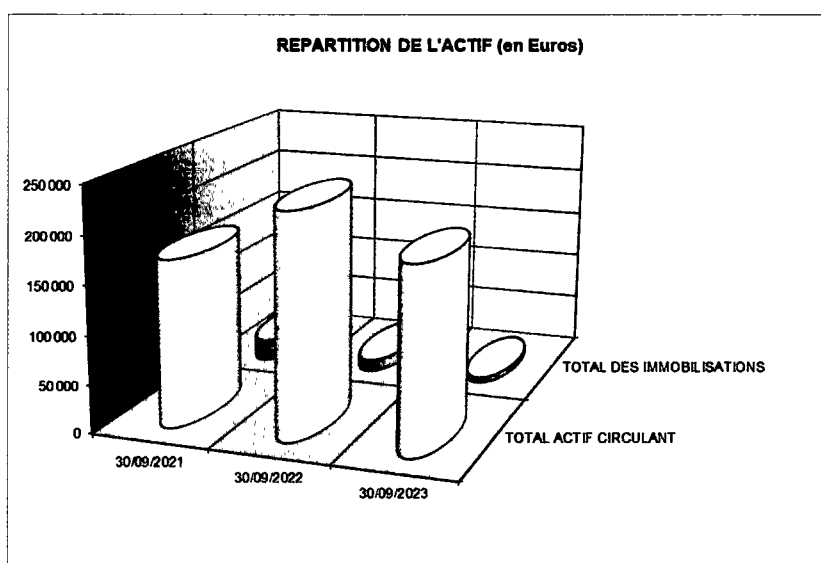
On notera un écart négatif de 47.906 euros entre les deux dernières années.

Celui-ci s'explique par la variation du total de l'actif immobilisé et la variation du total de l'actif circulant.

En effet, les valeurs immobilisées nettes sont passées de 22.707 euros à 12.360 euros et à 5.811 euros soit une différence négative de 6.549 euros entre les deux dernières années.

L'actif circulant est passé de 171.381 euros à 229.780 euros et à 188.423 euros soit une différence négative de 41.357 euros.

La représentation graphique ci-après de l'actif du bilan montre l'évolution des grandes masses depuis 3 ans :

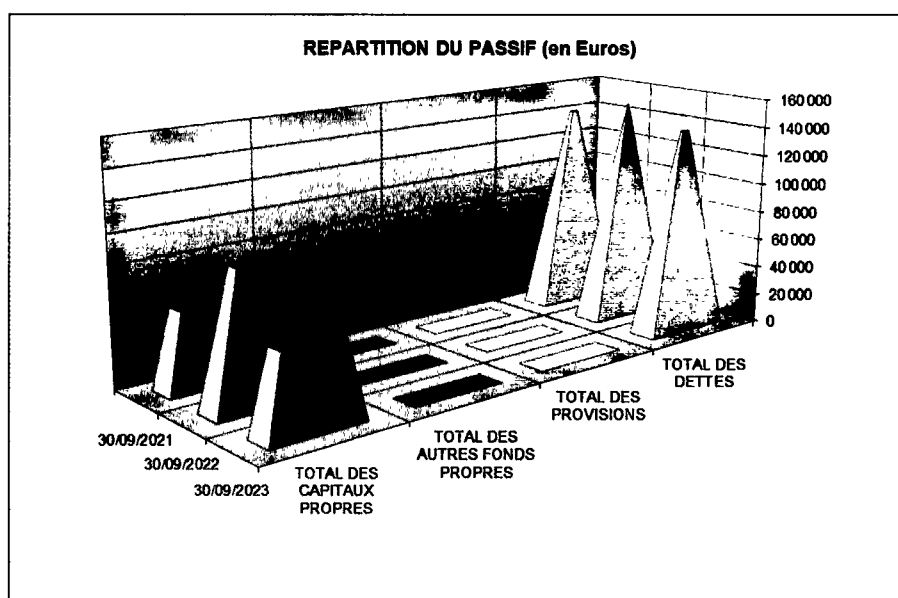


👉 LE PASSIF

Les capitaux propres ont évolué de 52.820 euros à 89.028 euros et atteignent 54.059 euros cette année soit 27.83 % du total du bilan.

Le total des dettes a varié de 141.268 euros en N-2, de 153.112 euros en N-1 pour s'établir à la somme de 140.174 euros, ce qui représente 72.17 % du total du bilan.

Comme pour l'actif, la représentation graphique du passif laisse ressortir l'évolution des grandes masses sur 3 années :



↳ LE COMPTE DE RESULTAT

L'activité de l'exploitation a permis de réaliser un Chiffre d'Affaires de 1.060.000 euros.

Comparé à celui de l'exercice précédent, on relève une variation négative de 444.107 euros.

Notons que le Chiffre d'Affaires de l'exercice N-2 était de 229.325 euros et de 1.504.107 euros en N-1.

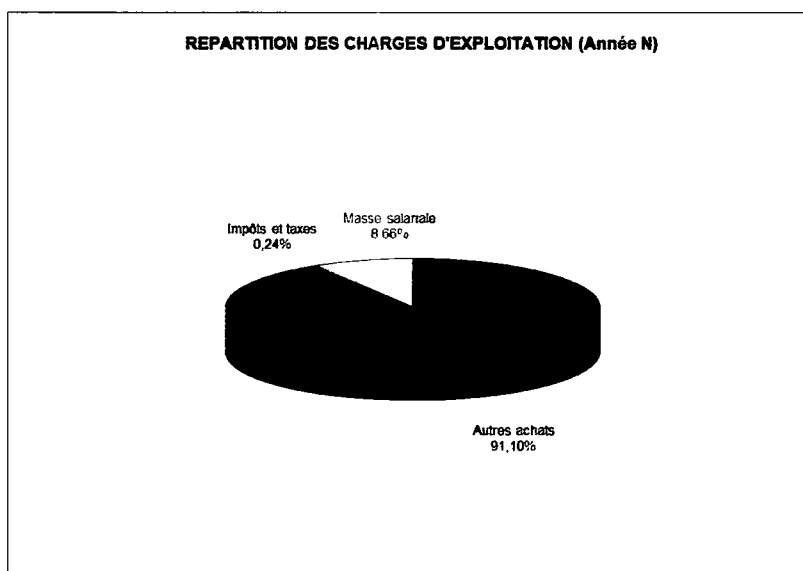
Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.076.835 euros en raison :

- des reprises sur provisions – transferts de charges pour 16.833 euros ;
- d'autres produits pour 2 euros ;

Les charges d'exploitation se totalisent à 1.055.122 euros soit une variation négative de 365.904 euros par rapport à celles de l'exercice précédent.

Elles représentent 99.54 % du Chiffre d'Affaires contre 94.48 % au 30/09/2022 et 95.75 % au 30/09/2021.

La répartition des charges d'exploitation est représentée dans le graphique ci-dessous permettant de connaître la part de chacune d'elles en pourcentage :



Le résultat courant, directement lié au résultat financier, a été successivement de 37.211 euros, à 43.298 euros et de 3.567 euros et présente les variations suivantes : 6.087 euros et – 39.731 euros.

Le résultat final est bénéficiaire de 3.031 euros.

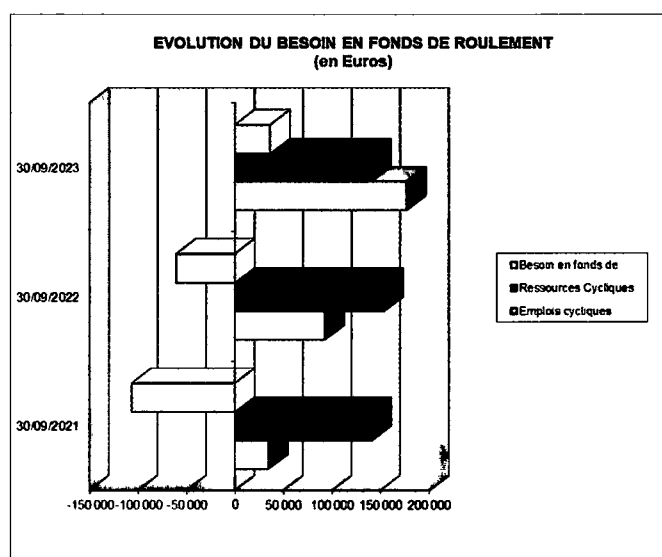
Il représente 0.29 % du Chiffre d'Affaires et montre un écart négatif de 33.178 euros par rapport à celui de l'exercice précédent.

↳ LE FONDS DE ROULEMENT

A la clôture de l'exercice, le fonds de roulement s'élève à 48.248 euros et présente une variation négative de 28.420 euros par rapport à celui de l'exercice précédent, laissant ressortir une trésorerie positive de 12.005 euros au bilan.

Le besoin en fonds de roulement atteint pour sa part 36.243 euros.

Les chiffres et le graphique ci-après permettent de suivre l'évolution de ces derniers au cours des trois exercices :



↳ LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

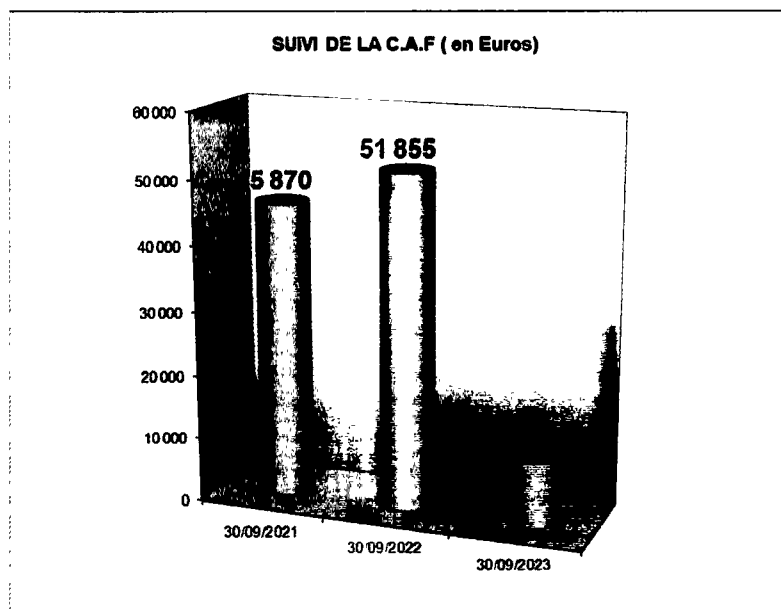
Elle représente la trésorerie dégagée par l'activité courante de l'Entreprise.

Appelée aussi « Marge Brute d'Autofinancement », elle doit servir à financer tout ou partie des investissements.

Elle a varié de - 42.014 euros si on compare son montant à la clôture de l'exercice pour 9.841 euros contre celui de l'exercice précédent pour 51.855 euros.

Notons qu'au 30/09/2021 elle s'établissait à la somme de 45.870 euros.

Son évolution graphique est représentée ci-dessous :



II - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

EVOLUTION PREVISIBLE DE NOTRE SOCIETE

Le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, malgré que l'ensemble des postes soient en baisse, permet de dégager un résultat bénéficiaire. Toutefois, le recouvrement des créances doit être plus effectif et une réflexion doit être portée sur le développement des activités.

EVENEMENTS SURVENUS LORS DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LE PRESENT RAPPORT

Néant.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL

Le capital social est détenu en totalité par la société « **WALI HOLDING** », SAS.

SUCCURSALES - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Vous trouverez par ailleurs, mon rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article 227-10 et suivants du Code de commerce et dont je vous demanderai la ratification à l'Assemblée, ainsi que le prévoit le projet de résolution ci-joint.

CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Le montant des amortissements excédentaires prévus à l'article 39-4 du Code Générale des Impôts et autres amortissements non déductibles s'élèvent à 0 euro.

PRETS OU AVANCES DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Néant.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MESURES PRISES POUR L'ACCES PAR LES DIRIGEANTS AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce prévoyant qu'une information soit donnée aux associés lors de l'approbation des comptes annuels, il vous est communiqué, avec le présent rapport, le tableau récapitulatif rédigé par le Président de la Société sur cette opération.

MISE EN PLACE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

La Société, a met en place, au fur et à mesure les mesures relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD) et chaque salarié, s'il y a lieu, en ait informé de l'utilisation qui est faite de ses données personnelles.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices dont diagnostic économique et financier à l'appui.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2023** ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

DIVIDENDES

Le 31/12/2022, mise en distribution pour la somme brute de 38.000 € au profit de l'actionnaire unique, la société « WALI HOLDING » SAS.

RESULTATS ET AFFECTATION

Examen des comptes :

L'exercice 2023 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires en baisse pour un montant de 1.060.000 euros contre 1.504.107 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est positif et s'élève à 21.713 euros et le résultat financier ressort à – 18.146 euros.

Le résultat courant avant impôt est positif pour 3.567 euros, contre un résultat positif de 43.298 euros en 2022.

La valeur ajoutée produite est de 104.946 euros soit 9.90 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2023 et l'excédent brut d'exploitation est arrêtée à la somme de 11.688 euros soit 1.10 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2023.

Proposition d'affectation du résultat :

De la résultante des comptes présentés, je vous propose d'affecter comme suit le résultat de l'exercice comme suit :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : **3.031** euros.

Affectation

- Dotation au poste « **Autres réserves** », pour la somme de + **3.031** euros ;

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant :

- Des « **Autres réserves** » à la somme de **49.659** euros ;
- Des « **Capitaux propres** » à la somme de **53.659** euros.

Conformément aux dispositions de l'art 243 bis du CGI, l'Assemblée prend acte que les sommes distribuées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes versés
2020	-
2021	-
2022	38.000 €

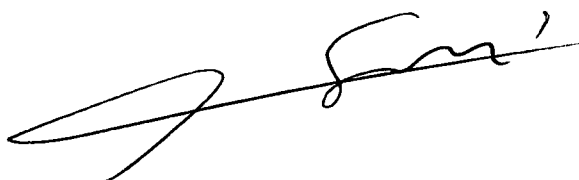
RESOLUTIONS PARTICULIERES

Néant.

Je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au Président quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Rapport établi et dactylographié sur l'exposé du Président et des documents comptables remis.

Le Président non actionnaire



RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	-	4.000	4.000	4.000	4.000
b. Nombre des actions ordinaires	-	400	400	400	400
c. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
d. Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
. Par convention d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	-	208.014	229.325	1.504.107	1.060.000
b. Dotations aux amortissements et provisions	-	10.222	14.240	15.646	6.549
c. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-	30.445	51.451	58.944	10.116
d. Impôts sur les bénéfices	-	3.033	5.581	7.089	536
e. Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
f. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-	17.190	31.630	36.209	3.031
g. Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-	27.412	45.870	51.855	9.580
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-	17.190	31.630	36.209	3.031
c. Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	0	0	1
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	14.999	61.694	79.204
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale)	-	-	698	12.899	11.528

SASU « 7 GATES PRODUCTION »

Pour Enseigne : Bab Al Sharq

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 4.000 euros

Divisé en 400 actions de 10 euros

Siège social :

66 Avenue Valéry Giscard d'Estaing

Le Centaure

06200 NICE

R.C.S NICE 852 063 965

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Origine :

Le résultat bénéficiaire de cet exercice s'élève à **3.031 euros**.

Affectation :

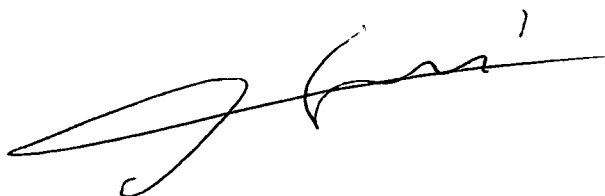
- Dotation au poste « **Autres réserves** » d'un montant de + **3.031 euros**.

Répartition après affectation :

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des « capitaux propres » à + **53.659 euros** et des « Autres réserves » créditeur de **49.659 euros**.

A Nice, le 4 Mars 2024

Le Président non actionnaire
(Signature)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU 7 GATES PRODUCTION		66 AV VALERY GISCARD ESTAING LE CENTAURE 06200 NICE	
SIRET	8 5 2 0 6 3 9 6 5 0 0 0 2 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	3 566	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1734 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AMEXCO EXPERTISES 16 Chemin de Camperousse Les Cyclades Bat A 06130 GRASSE Tél: 04.93.36.02.11		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Date:	Lieu NICE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	SAADOUN El Mehdi
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 66 AV VALERY GISCARD ESTAING 06200 NICE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 85206396500028		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 13 00 9 20 23		
		N-1 13 00 9 20 22		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
	Frais de développement * CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
	Fonds commercial (1) AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO		
	Constructions AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 970 2 186 1 784 2 772	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	48 494 44 467 4 027 9 588	
Immobilisations en cours AV	AW			
Avances et acomptes AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
	Autres participations CU	CV		
	Créances rattachées à des participations BB	BC		
	Autres titres immobilisés BD	BE		
	Prêts BF	BG		
	Autres immobilisations financières* BH	BI		
	TOTAL (II) BJ	BK	52 463 46 652 5 811 12 360	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS		
Marchandises BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	160 000 160 000	
Autres créances (3) BZ		CA	16 418 92 461	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	
Disponibilités CF	CG	12 005 12 005 137 319		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	CK	188 423 188 423 229 780	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	240 886 46 652 194 234 242 141	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.....0.0.0.....)	DA	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	400	400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	46 628	48 419
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 031	36 209
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	54 060	89 028
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	58 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 895	100 132
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 253	52 954
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	26	26
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	140 175	153 112
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	194 234	242 141
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	140 175	153 112
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
						3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	3 970	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	2 111	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	46 383	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	52 463	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	52 463	0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		à poste 1				à poste 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	3 970	ML	3 970	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	2 111	MO	2 111	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	46 383	MU	46 383	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	52 463	NI	52 463	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	
		Autres participations					IO		OX		OY	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F			
TOTAL IV					I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	52 463	OL	52 463		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 198	QA	988	QB		QC	2 186
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	219	QE	211	QF		QG	430
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 687	QM	5 350	QN		QO	44 037
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	40 103	QV	6 549	QW		QX	46 652
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	40 103	QP	6 549	QQ		QR	46 652

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.galos,agenc et am.doe const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.galos,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	160 000		160 000						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	6 041		6 041					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 377		10 377					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	176 418	VU	176 418	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	60 895		60 895						
Personnel et comptes rattachés		8C	14 654		14 654						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 031		3 031						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 565		2 565						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 004		1 004						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	58 000		58 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26		26						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	140 175	VZ	140 175						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 3				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	3 031	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	535	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	3 566	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WS		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A			XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					I6		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					WZ		
	Majoration d'amortissement *					XA		
	Mesures d'incitation sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
TOTAL II						XH		
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	3 566			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	3 566	XO		

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 515
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(11)

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	36 209		ZD	36 209							
	Prélèvements sur les réserves			OE	38 000		ZE	38 000							
							ZF								
	TOTAL I			OF	74 209		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	74 209				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	937 235	1 311 773						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 174	7 554						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	11 645	10 240						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	955 054	1 329 568						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS			9Z	2 526	1 219						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 526	1 219						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers						YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	30 796	20 053						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						OB	42 822							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)					
		CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)	(A)	(B)		(C)
		CADRE C	autres plus-values taxable à 19 %		(B)	(exclusion pour tous)	(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 3 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 4 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
1		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	5	6
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(formulaire obligatoire
article 59A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SASU 7 GATES PRODUCTION				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	1
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 060 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 060 000
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	16 833
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	16 836
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	940 860
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	14 195
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	261
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	955 315
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	121 520
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	121 520
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 060 000	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET

8 5 2 0 6 3 9 6 5 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 7 GATES PRODUCTION

ADRESSE (voie)

66 AV VALERY GISCARD ESTAING LE CENTAURE

CODE POSTAL

06200

VILLE

NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

400

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

WALI HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

905254082

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

400

Adresse :

N°

66

Voie

Avenue V.Giscard d'Estaing

Code postal

06200

Commune

NICE

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.